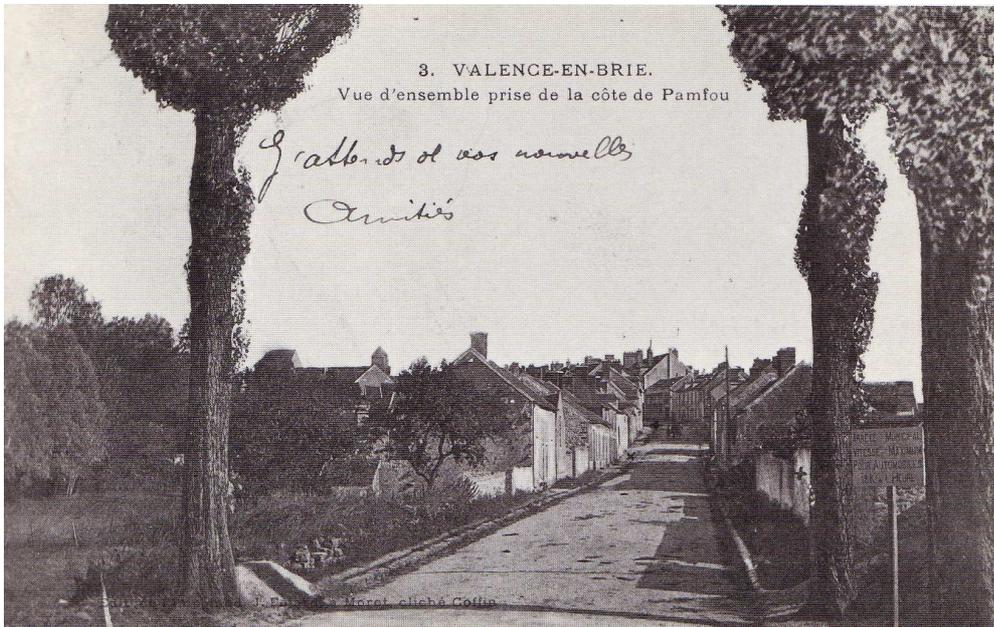


INFO VALENCE



ETE 2009

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

A noter

Le passeport biométrique

Tri sélectif

Aqui'Brie info n°6

C.A.D.A.L.

Communiqué de la Gendarmerie

Sécheresse 2009

Résultats des élections européennes

Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal

Visite de monsieur le Préfet

Concours des maisons fleuries

Piste routière

Classes découvertes

Communiqué du RPI

De ci, De là...

Chasse aux œufs de Pâques

Valence Animation Loisirs Culture

Foulée Valençoise

CSV section Football

Club Sportif et Culturel Valençois

La Compagnie du Javot

Les astuces de Marc

Nos commerçants, artisans, entreprises

LE MOT DU MAIRE

L'activité municipale du premier semestre 2009 a été intense pour déboucher sur des décisions majeures.

L'achat de l' « Etape de Valence » aurait pu nous permettre d'installer une gérance pérennisant ainsi un commerce sur notre commune. Plusieurs candidatures ont été présentées mais sans résultat concret.

Le premier barrage est sans aucun doute la mise aux normes européennes puisqu'il y a changement de propriétaire. Quoi qu'il en soit celle-ci aurait dû être réalisée dans les 5 ans. La crise financière a accéléré ce freinage.

Faute d'avoir des éléments concrets sur le devenir d'une gérance à fin 2009 votre Conseil Municipal a décidé avec un immense regret (2 abstentions, 1 voix contre) de renoncer à ce projet et de mettre en vente le bâtiment.

Salle polyvalente Marius Albert : Les travaux ont débuté en Janvier avec bien des péripéties, dont la dernière qui revêt une importance plus grave encore : l'orage et les bourrasques violentes de vent qui ont sévi sur notre commune dans la nuit du 25 au 26 Mai ont favorisé le passage des eaux de pluie sous les tuiles de la toiture provoquant une inondation.

Conséquences : les travaux sont interrompus dans l'attente de l'expertise diligentée par notre Compagnie d'Assurances. Entre temps des devis ont été demandés.

Ce sinistre entraînera vraisemblablement le décalage dans le temps d'autres travaux prévus.

Branchements d'Eau : l'enquête est terminée. 150 branchements doivent être réhabilités. Ce coût est pris en charge par la Commune.

Relais parents/Enfants : Après un démarrage très satisfaisant nous constatons un sévère ralentissement alors que ce dispositif avait été vivement souhaité. Nous envisageons en partenariat avec la Caisse Allocations Familiales et le Conseil Général une mesure de relance. A suivre.

Ecole de Valence : Garderie : fonctionne parfaitement à la satisfaction des utilisateurs.

Cantine : C'est régulièrement maintenant que je constate l'impertinence d'un grand nombre d'enfants à l'égard du Personnel. Un chahut organisé règne pendant toute la durée du service. Ces attitudes sont inacceptables. Chaque personne a droit au respect dans l'exercice de son activité. En conséquence je demande à la Présidente du Regroupement Pédagogique Intercommunal de porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le service de la cantine n'est pas obligatoire, les enfants contestataires et qui par ailleurs insultent le personnel (et moi-même du reste) doivent faire l'objet de sanctions à mon grand regret bien évidemment. Je compte donc sur le bon sens de leurs parents pour remédier durablement à ces débordements.

Le lavoir (place de l'Eglise) : Un rassemblement de jeunes s'est approprié ce lieu de halte et de promenades dès la fin de l'après midi et jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le matin les employés communaux sont contraints de démarrer leur journée de travail par le nettoyage complet de ce lieu : bouteilles d'alcool, déchets divers éparpillés alentour.

Mes observations répétées dans un cadre consensuel n'ont trouvé aucun écho. J'ai donc pris un arrêté interdisant toute consommation sur ce lieu.

Les vacances approchent je les souhaite agréables pour vous tous et surtout reposantes.

A NOTER... A NOTER...

URGENCES MEDICALES

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40°de fièvre, un seul numéro :
0825.826.505

BRUIT – BRULAGE

Extrait de l'arrêté n°48 sur le bruit :

Article 4 : les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans des propriétés privées, à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doivent être interrompus entre 19 h et 8 h et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, exemple : tondeuses à gazon à essence ou électrique, tronçonneuses à essence ou électrique perceuses, raboteuses, scies mécaniques... etc, la liste n'est pas exhaustive, ne peuvent être effectués que :

**Du 8 h à 19 h les jours ouvrés (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.**

Le brûlage est interdit du 1er mars au 30 septembre de chaque année. Vous avez à votre disposition une benne à déchets verts derrière le stade rue Jean Haderer.

BOITEAUX LETTRES

Nous sommes souvent amenés à vous distribuer du courrier.
Cependant, notre tâche est difficile lorsque ni vos noms ni votre numéro de rue n'est indiqués sur votre boîte.

MERCI D'Y REMEDIER

LE 18 MAI 2009

LE NOUVEAU PASSEPORT BIOMETRIQUE ARRIVE SUR LA SEINE ET MARNE...

Ce nouveau passeport comportera un composant électronique contenant deux données biométriques : la photographie numérisée et les empreintes digitales des deux index.

Dans le département de Seine et Marne, 28 mairies vont être équipées de station d'enregistrement permettant de photographier directement l'utilisateur.

L'utilisateur devra se rendre, et ce à partir du 18 mai 2009, dans l'une des communes suivantes pour effectuer les démarches pour obtenir un passeport :

- Bray-sur-Seine,
- Brie Comte Robert,
- Bussy Saint Georges,
- Chelles,
- Claye-Souilly,
- Combs la Ville,
- Coulommiers,
- Crécy la Chapelle,
- Dammarie-les-Lys,
- Dammartin en Goële,
- Fontainebleau,
- La Ferté Gaucher,
- La Ferté sous Jouarre,
- Lagny sur Marne,
- Lizy sur Ourcq,
- Meaux,
- Melun,
- Montereau Fault Yonne,
- Nangis,
- Nanteuil les Meaux,
- Nemours,
- Noisiel,
- Pontault-Combault,
- Provins,
- Rozay en Brie,
- Savigny le Temple,
- Serris,
- Torcy

RAPPEL CONCERNANT LE TRI SELECTIF

DANS LE BAC JAUNE A VOTRE DOMICILE



LE CONTAINER A VETEMENTS RUE JEAN HADERER



LES CONTAINERS A VERRE ET A JOURNAUX/MAGAZINES RUE JEAN HADERER ET RUE DES FOURS A CHAUX



LES CONTAINERS A PILES A LA MAIRIE ET A LA POSTE



LE CONTAINER A BOUCHONS DE PLASTIQUE EN MAIRIE



BENNE A DECHETS VERTS RUE JEAN HADERER DERRIERE LE STADE DU 1^{er} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Changeons notre regard sur le désherbage et la végétation spontanée

Quelques herbes sur les trottoirs ? Non, ce n'est pas un signe de manque d'entretien. Votre commune continue de désherber les espaces publics. Mais elle le fait différemment. Explication.

Auparavant, la voirie et les autres espaces publics étaient systématiquement « arrosés » de désherbants chimiques, avant même qu'une plantule ne pointe le bout de sa tige ! Objectif : se débarrasser « une bonne fois pour toutes » des plantains, pissenlits, coquelicots et autres dicotylédones indésirables, en les empêchant de pousser.

Oui mais, ça ne marche pas !

Non seulement, il fallait recommencer les traitements chimiques chaque année et bien souvent en forçant les quantités de pesticides car la végétation revenait sans cesse. Mais en plus, une grande partie des molécules épanchées n'était pas absorbée par la plante visée et était lessivée par les pluies, plusieurs mois après le traitement. Pour preuve, des molécules peuvent être présentes **10 mois après leur application** !

De plus, une étude a montré que 40 % des matières actives appliquées sur une surface minérale imperméable comme la voirie polluaient directement les cours d'eau ! Sans compter le risque pour votre santé et celle des agents municipaux (voir encadré) !



Pour réduire l'usage des pesticides, votre commune intervient désormais uniquement sur herbes développées.

Pour éviter la prolifération d'herbes spontanées, ne laissez jamais un sol nu ! Fleurissez votre bordure de mur. En plus, vous contribuez à l'embellissement de votre commune.

Grâce à la réduction des pesticides par les communes, **1,2 tonnes de matières actives** de désherbants ne rejoindront pas les cours d'eau en 2008.

Une « petite révolution verte » dans les services techniques

Avec l'aide d'AQUI Brie, les services techniques des communes ont donc opéré leur « petite révolution verte ». Désormais, on attend que l'herbe apparaisse pour l'enlever. Résultat : les traitements sont mieux ciblés et les produits mieux adaptés à la surface traitée. Parallèlement, certains sites comme les talus, les bords de mur ou les trottoirs sont progressivement réenherbés. Des techniques alternatives au chimique comme le désherbage manuel, le désherbage thermique ou le balayage, sont utilisées sur la voirie. **L'ensemble de ces changements de pratiques** a permis de **diviser par 4** la quantité de désherbants utilisée par 55 communes en 2008. C'est pourquoi, si vous apercevez un peu d'herbe le long des murs, au pied des arbres, dans les joints des trottoirs ou entre les pavés, soyez patient : votre commune interviendra en temps et en heure !

Embellez vos murs

Pourquoi s'acharmer à lutter contre les herbes spontanées ? Leur présence sur les espaces publics est inévitable, apprenons donc à les tolérer. D'ailleurs, n'est-ce pas plutôt les détritus, les vieux mégots et les excréments de chiens jonchant nos trottoirs qu'il faut éviter ? D'autant qu'une soi-disant mauvaise herbe n'a aucun impact sur la santé et sur l'environnement contrairement à un désherbant chimique ! Et si vraiment, la vue d'un pied de pissenlit ou de quelques orties le long de votre mur vous horripile, vous pouvez toujours fleurir votre bord de mur. Plantes vivaces, annuelles, arbustives, prairie fleurie ... vous avez l'embarras du choix ! L'important est de toujours recouvrir le sol. Sinon, Mère Nature ayant horreur du vide, ce seront toujours les herbes spontanées, qualifiées mal à propos de « mauvaises herbes », qui se développeront en premier.



A
Q
U
I

Inf'eau > numéro 6

Le Roundup®, il ne tue pas que les « mauvaises » herbes ...

... les cellules humaines aussi ! C'est ce que vient de révéler une étude publiée en décembre dernier dans une revue scientifique⁽¹⁾. Les chercheurs ont montré que **l'exposition à de très faibles doses** de plusieurs formulations de Roundup® couramment utilisées par les jardiniers amateurs provoquait **la mort cellulaire**



en quelques heures. Il ressort également que le mélange du glyphosate, la **molécule active*** avec les différents **adjuvants**** qui composent le Roundup® est encore plus toxique que le glyphosate seul. Or, les études sanitaires pour obtenir l'autorisation de commercialiser un désherbant ne concernent que la molécule active. A cela s'ajoutent les pesticides (désherbants, insecticides, anti-puces ...) que nous absorbons via les autres voies d'exposition comme l'alimentation ou l'air.

(1) « Glyphosate Formulations Induce Apoptosis and Necrosis in Human Umbilical, Embryonic and Placental Cells. » Nora Benachour and Gilles-Eric Seralini. Chem. Res. Toxicol. 2008

* molécule active : qui agit sur la plante à détruire

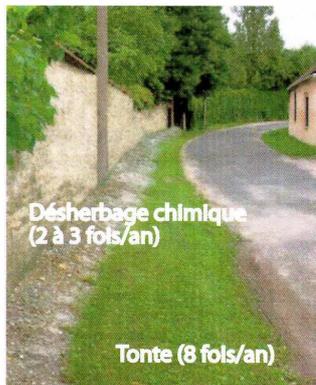
** adjuvants : additifs chimiques servant à améliorer l'efficacité de la molécule active (pénétration dans la plante)

Votre commune mixe plusieurs types d'entretien sur un même espace enherbé

Peut-être avez-vous remarqué des herbes de différentes hauteurs sur certains espaces publics ? Ne vous offusquez pas : il ne s'agit pas d'un abandon d'entretien mais d'une façon d'entretenir les espaces enherbés plus respectueuse de l'environnement, tout en tenant compte de l'usage de ces espaces. Exemple concret avec l'entretien d'une bordure de mur enherbée.

Etape 1

BORD DE MUR DÉSHERBÉ CHIMIQUEMENT



- ✓ Pollution de l'eau, de l'air et du sol
- ✓ Inesthétique
- ✓ Prolifération de « mauvaises herbes » (liseron ...) sur le sol mis à nu
- ✓ Désert biologique

Souvent inaccessibles pour les tondeuses, les communes traitaient chimiquement les bordures de mur. Cette pratique d'entretien participe à la pollution de l'eau par les pesticides, à cause du ruissellement des désherbants sur la voirie et à leur transfert dans le milieu naturel. Par ailleurs, les produits chimiques utilisés sont potentiellement dangereux tant pour l'applicateur que pour les usagers des espaces publics.

Etape 2

ARRÊT DU DÉSHERBAGE & RÉENHERBEMENT



- ✓ Arrêt du désherbage chimique
- ✓ Réenherbement
- ✓ Fauchage intensif

Afin de préserver l'environnement et votre santé, votre commune a donc arrêté ce type de traitement chimique. Les herbes spontanées ont donc colonisé le sol nu. Mais la question de l'entretien de ces espaces demeure ? En effet, pour maintenir une herbe de même hauteur sur toute la largeur du trottoir, il faut à la fois passer la tondeuse et le rotofil aux endroits difficiles d'accès. Mais est-ce vraiment réaliste à l'échelle d'une commune où les espaces enherbés à tondre sont nombreux : bords de murs, pieds d'arbres, talus, plates-bandes enherbées, parcs et jardins, aires de jeux, fossés ... ?

Etape 3

TONTE DIFFÉRENCIÉE



- ✓ Diversification paysagère
- ✓ Biodiversité
- ✓ Visibilité routière maintenue
- ✓ Accessibilité piétons

Autre solution : la tonte différenciée. Alors que la partie la plus éloignée du mur continue d'être tondeuse comme avant, la bordure du mur est fauchée moins souvent. Cette méthode permet d'optimiser l'entretien, sans compromettre la fonction de cet espace : la visibilité routière et l'accessibilité par les piétons continuent d'être assurées. De plus, le simple fait d'espacer les périodes de fauches le long du mur crée des espaces plus naturels offrant « le gîte et le couvert » à de nombreux auxiliaires qui viendront ensuite polliniser vos géraniums et arbres fruitiers. Ainsi, verrez-vous revenir certaines espèces de papillons qui avaient déserté nos jardins. Par ailleurs, associer des hautes herbes avec des zones tondues crée un paysage diversifié. N'est-ce pas plus valorisant pour l'espace public que du gazon uniforme ?

CAISSE DEPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE

C.A.D.A.L.

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." crée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des **PRETS COMPLEMENTAIRES** pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ⊗ Amélioration,
- ⊗ Agrandissement,
- ⊗ Réhabilitation,
- ⊗ Adaptation pour handicapé d'une habitation.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- ⊗ L'habitation doit se **situer en Seine et Marne** et doit constituer la **résidence principale et personnelle** du demandeur,
- ⊗ Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES
- 1 Personne	20 500 €
- 2 Personnes	29 500 €
- 3 Personnes	35 500 €
- 4 Personnes	41 000 €
- 5 Personnes	46 500 €
- 6 Personnes	53 000 €
- 7 Personnes et +	59 000 €

MONTANT DES PRETS

Prêts de : **1 000 €** à **7 000 €**

Taux d'intervention **70 %** du coût des **travaux** ou des **matériaux**,

TAUX D'INTERET

2.50 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus :

C.A.D.A.L.
Hôtel du Département
77010 MELUN CEDEX

☎ 01.64.14.73.91 ou 90
☎ 01.64.14.73.97
cadal77@wanadoo.fr

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade du CHATELET EN BRIE

Halte aux cambriolages

Opération tranquillité vacances

Les cambrioleurs sont de plus en plus rusés et font preuve d'imagination pour entrer dans vos propriétés. La gendarmerie du CHATELET EN BRIE vous donne quelques conseils pour faire échec à ce type de délinquance.

Les délinquants utilisent plusieurs techniques pour parvenir à leurs fins. Le vol dit « home jacking » consiste pour le voleur à s'introduire, de nuit, en votre présence, dans votre domicile. Il arrache le canon de la serrure de la porte d'entrée. Il dérobe principalement dans le hall d'entrée, sac à main, téléphone portable et clé de véhicule. Il peut repartir avec votre automobile dont il détient les clés et la carte grise. D'autres délinquants utilisent la méthode du faux employés des Eaux, de l'EDF ou autre administration. Il attire votre attention et capte votre confiance. Les vrais employés possèdent des cartes professionnelles, n'hésitez pas à leur réclamer. En cas de doute, n'ouvrez pas votre porte et appelez le service concerné pour vérifications ou la gendarmerie la plus proche.

Toute présence suspecte dans votre commune, quartier ou rue, de gens du voyage doit être immédiatement signalée à la gendarmerie. Un contrôle d'identité sera effectué et de ce fait le sentiment d'insécurité s'atténuera.

QUELQUES CONSEILS

En cas d'absence prolongée (vacances, cure, formation, etc..) n'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie et à votre proche entourage. Faites relever le courrier. Une boîte aux lettres qui regorge de prospectus est un signe révélateur pour les délinquants. Si vous en avez la possibilité, faites ouvrir vos volets de fenêtre le matin et les refermer le soir.

Le canon de la serrure de votre porte d'entrée ne doit pas être saillant. Placer une plaque autour de la serrure de façon à ne pas pouvoir crocheter le canon avec une pince.

La nuit, fermer à clés votre porte et fenêtres. Même quand il fait chaud, ne laissez pas les fenêtres du rez-de-chaussée grandes ouvertes.

Prenez l'habitude de placer votre sac à main, et clés de voiture soit dans un placard fermé soit dans votre chambre. Ne laissez pas votre téléphone portable allumé dans le hall d'entrée. Informez vos proches voisins ou votre entourage de vos absences de façon à ce qu'une surveillance discrète de votre propriété soit opérée. Tout véhicule ou personne suspecte doivent être immédiatement signalés. N'attendez pas quelques heures, il sera peut être trop tard..

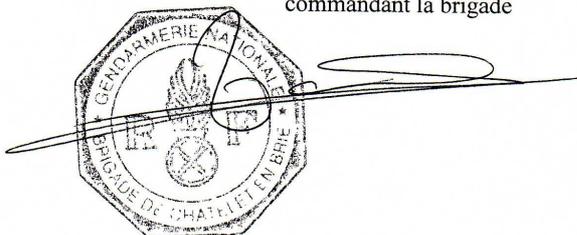
OPERATION « TRANQUILLITE VACANCES »

Comme les années précédentes, la gendarmerie met en place l'opération « tranquillité vacances ». Elle est active tout au long de l'année mais plus précisément durant les vacances estivales. Chaque propriétaire doit remplir à la gendarmerie ou à la mairie un questionnaire, qui reste confidentiel et qui permettra aux patrouilles de jour comme de nuit, d'effectuer des surveillances discrètes de votre quartier et de votre propriété. L'an passé sur l'ensemble des fiches émises, aucun vol n'a été constaté. Cette opération a maintenant fait ses preuves et sans votre participation active, rien n'est possible. La période estivale est toujours propice à une recrudescence des vols et cambriolages.

VENEZ SIGNALER A LA GENDARMERIE TOUTE ABSENCE PROLONGEE.

Les imprimés d'opération tranquillité vacances sont à votre disposition soit à la mairie de votre commune soit à la gendarmerie du CHATELET EN BRIE .

Le Major ROUANET
commandant la brigade





PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
SECHERESSE 2009

**MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU
POUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY EST
SEUIL DE CRISE**

Au vu des précédentes années de déficit hydrique, la recharge hivernale n'a pas permis une remontée suffisante du niveau de la nappe de Champigny. La situation de la nappe du Champigny Est est critique, et le seuil de crise est franchi. Le Préfet a donc décidé par arrêté préfectoral de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau au seuil de crise.

Pour les particuliers et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles, munies d'un système de recyclage ou de lavage à haute pression.
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature	Interdit, sauf pour les greens et départs autorisés entre 20h et 8h
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Interdit entre 8 h et 20 h
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit, sauf impératifs sanitaires
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation en eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures * et établissements équestres au sens de la loi Développement des territoires ruraux	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits Prélèvements par forages interdits
Irrigation * des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs Interdit entre 8 h et 20 h Prélèvements par forages interdits entre 8h et 20h
Piscines privées à usage familial	Remplissage interdit, sauf pour les chantiers en cours. Vidange soumise à autorisation auprès du service de police de l'eau.
Plans d'eau	Remplissage et vidange interdits excepté pour les activités commerciales
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Interdite
Travaux en rivière	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf travaux d'urgence autorisés par le service de police de l'eau

* Pour les irrigants volontaires, un dispositif expérimental de gestion collective de l'irrigation est mis en place et fait l'objet de mesures spécifiques, basées sur une restriction volumétrique et non horaire.

Les usages utilisant la récupération d'eaux pluviales ou la récupération d'eaux usées autorisée par la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE), ou d'un recyclage, ou d'une interconnexion à une ressource n'étant pas en situation de sécheresse, ne sont pas concernés par les mesures de restriction.

Par ailleurs, il vous est demandé d'utiliser l'eau au plus juste des besoins, d'éviter tout gaspillage et réserver cette ressource rare aux usages prioritaires.

En cas de demande d'informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture : www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr ou nous contacter par téléphone au 01.60.56.71.71.

RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES
DU 7 JUIN 2009

Inscrits : 486
Votants : 218
Exprimés : 204

Ont obtenu :

Front National	17 voix
Cannabis sans frontière	00 voix
Pour une France et une Europe plus fraternelles	00 voix
L'Europe de Gibraltar à Jérusalem	00 voix
Communistes	00 voix
Alternative libérale « l'Europe c'est nous »	00 voix
Une France royale au cœur de l'Europe	00 voix
Union des Gens	00 voix
Alliance Ecologiste Indépendante	12 voix
Europe démocratie Espéranto	00 voix
Solidarité France	00 voix
Europe Ecologie	23 voix
Quand l'Europe veut, l'Europe peut	72 voix
Liste gaulliste Debout la République	05 voix
Pas question de payer leur crise	12 voix
Pour une Europe utile	03 voix
Liste lutte ouvrière	04 voix
Europe décroissance	00 voix
Liste antisioniste	01 voix
La force de la non-violence	00 voix
Protéger nos emplois, défendre nos valeurs	09 voix
Citoyenneté Culture Européennes	00 voix
La terre sinon rien, le bonheur intérieur brut	04 voix
Front de gauche pour changer l'Europe	07 voix
Newropeans	00 voix
Changer l'Europe maintenant avec les socialistes	17 voix
Démocrates pour l'Europe	18 voix

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 FEVRIER 2009

Présents Mrs VAUCOULEUR, POULAIN, Mmes FAURE, DUBREUIL, Mrs LUZU, BRUNEAU, Mmes CHEDRI, FIRMINHAC, Mrs MOAL, PIERUCCI, Mme BESNAULT, Mrs ROUSSEAU Ch., TOUSSAINT, ROUSSEAU Ph.

Secrétaire de séance : Mr POULAIN

1- CREATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L142.1 à L142.13 et R142.1 à R142.18

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au principe de création par le Département d'un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur une partie du territoire de sa commune afin de préserver, valoriser et ouvrir au public cet espace.

La définition exacte du périmètre de préemption ainsi que ses modalités d'application feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil Municipal.

2- TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2009, soit :

Perpétuelle : 700 €
Cinquantenaire : 430 €
Trentenaire : 320 €

3- TARIF FOYER POLYVALENT 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que les tarifs de la location de la salle du foyer polyvalent pour l'année 2009, seront :

Pour les personnes habitant Valence uniquement :
50 € pour 24 h
80 € pour 48 h

4- INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 instaurant l'IAT
Vu les montants de références annuels au 1^{er} mars 2008 soit :
Adjoint technique de 2^{ème} classe : 442.17 €
Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 442.17 €
Considérant les grades concernés :
1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
1 adjoint technique de 2^{ème} classe à 30 h hebdomadaires
1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de porter le coefficient multiplicateur de l'IAT à 7 pour l'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Décide avec 9 voix contre et 5 pour de ne pas augmenter le coefficient multiplicateur de l'IAT pour l'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, en effet, l'IAT de cet agent sera revu.

Décide avec 11 voix contre, 1 abstention, 2 voix pour de ne pas augmenter le coefficient multiplicateur de l'IAT pour l'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.
Dit que cette IAT sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} mars 2009.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE MARIUS ALBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention pour l'équipement de la cuisine de la salle Marius Albert, auprès du Ministère de l'Intérieur.

Montant 25 527.58 € TTC

Accepte d'engager cette opération à réception de la notification de subvention.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération aussi bien la passation de marchés, que la lettre de commande, si nécessaire.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame FAURE nous informe qu'elle a effectué le trajet Valence/Avon/Fontainebleau avec le bus des lycées desservis. En effet, des retards étaient constatés régulièrement, notamment avec un chauffeur. Cependant, le bus arrive néanmoins en retard du fait de la circulation importante. Il a été décidé d'avancer de 10 mn l'horaire de départ à partir du 2 mars 2009. Un courrier aux familles sera adressé pour les informer.

Mr ORYSZCZYN est venu se plaindre à la mairie. L'arrêt de bus le gêne pour sortir sa voiture. Monsieur le Maire lui apportera une réponse par courrier.

Un container à piles sera à la disposition des administrés en Mairie et à la Poste.

Madame LECLERC Suzanne présente ses vœux à la municipalité ainsi que Mr et Mme LECLERC Jean ainsi que Mme GUILLAUMOND et les remerciements de Mr MERIEL, Mr TISSIER et Mme LECORCHE et Mme SAMSON.

Monsieur POULAIN nous informe qu'il a rencontré le chauffeur du camion stationnant rue d'Echouboulains. Une solution de déplacement du véhicule est en cours.

Le SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) informe que l'aire pour les gens du voyage à Nangis fonctionne bien, pour 2008, 253 personnes ont été installées, 2884 nuitées, pas de délabrement.

La Chartre (Syndicat Mixte de la Chartre Intercommunale de Développement) dans la perspective de la création d'une ZAC, le syndicat recherche de l'eau pour alimenter cette zone.

Madame DUBREUIL demande si on ne pourrait pas avoir un container à vêtements sur la commune ainsi qu'un container à bouchons plastiques. Madame BISCHOFF va se renseigner.

Le relais parents/enfants « De ci, De là » fonctionne bien. Monsieur VAUCOULEUR remercie Madame DUBREUIL.

Contre les dégradations, ne pourrait-on pas installer des caméras de surveillance sur les sites de la commune où il y a souvent des problèmes ?

Monsieur LUZU nous informe que la taxe sur l'électricité passe de 6 à 8 % ce qui fera entre 5 et 15 € d'augmentation par foyer.

Monsieur VAUCOULEUR nous informe qu'une réunion pour d'éventuelles subventions pour l'Etape aura bientôt lieu avec la Préfecture, les Conseils Général et Régional et l'Office du Tourisme.

Monsieur VAUCOULEUR a déposé une plainte contre des personnes qui s'introduisaient dans le garage de la salle Marius Albert.

Le 9 mars dans l'enceinte de l'école une initiation au code de la route sera réalisée pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 avec la participation de la Gendarmerie.

La séance est levée à 20 h 45

30 MARS 2009

Présents Mrs VAUCOULEUR, POULAIN, BRUNEAU, MOAL, ROUSSEAU Ch., ROUSSEAU Ph., LUZU, PIERUCCI, Mmes FAURE, DUBREUIL, CHEDRI, FIRMINHAC, BESNAULT

Absent avec pouvoir : Mr TOUSSAINT pouvoir à Mme FAURE

Secrétaire de séance : Mr POULAIN

BUGDET SERVICE EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	11 684.94 €
Recettes	19 054.05 €

Section d'investissement :

Dépenses	16 262.68 €
Recettes	74 580.45 €

COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion proposé par le Percepteur

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat comme suit :

Section d'investissement (002)	7 369.11 €
Section d'investissement (001)	74 304.84 €

La différence entre l'excédent constaté sur le compte administratif 2008 et celui reporté au budget primitif 2009, est dû à la régularisation des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) de 2007 d'un montant de 275.61 €

SURTAXE EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas augmenter la surtaxe d'eau soit : 0.46 € le m3 pour 2009.

Cette surtaxe nous permet de réaliser des travaux sur le réseau d'eau. L'enquête réalisée par la Générale des Eaux a révélé que 150 branchements devraient être changés à raison de 1 800.00 € environ par branchement.

Concernant les travaux d'assainissement par la Communauté de Communes, aucun n'est prévu cette année, du fait de travaux importants sur la station d'épuration du Châtelet en Brie.

Madame CHEDRI souligne que lorsqu'il y a de fortes pluies, des excréments remontent jusque sur le trottoir.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2009 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	22 729.11 €
Recettes	22 729.11 €

Section d'investissement :	
Dépenses	123 710.84 €
Recettes	123 710.84 €

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement :	
Dépenses	538 694.28 €
Recettes	653 728.81 €

Section d'investissement :	
Dépenses	734 893.49 €
Recettes	535 639.81 €

COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion proposé par le Percepteur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat comme suit :

Section d'investissement (1068)	115 034.65 €
Section d'investissement (001)	- 14 889.68 €

4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les 4 taxes, soit :

Taxe d'habitation	12.09 %
Taxe foncière sur bâti	26.29 %
Taxe foncière non bâti	73.24 %
Taxe professionnelle	12.55 %

BUDGET PRIMITIF 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et L2312-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement :	
Dépenses	510 181.00 €
Recettes	510 181.00 €

Section d'investissement :	
Dépenses	719 401.68 €
Recettes	719 401.68 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de verser les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Le CSV section football	1 600.00 €
Le club des Anciens	500.00 €
Le CSCV	1 200.00 €
Les Donneurs de sang	30.00 €
L'ADAPEI	30.00 €
Les Paralysés de France	30.00 €
L'Institut Curie	30.00 €
Les Myopathes	30.00 €
Handisport	30.00 €
La MPCT	30.00 €
Les Sapeurs-Pompiers	30.00 €
L'association « Accordéon de la vie »	100.00 €
Le judo club d'Echouboulains	500.00 €
La boule joyeuse	0.00 €
L'AIE	0.00 €
Le Grand Barbeau	140.00 €
Téléthon	300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, accepte de verser la subvention à l'association suivante :

Le VALC 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 abstentions, accepte de verser la subvention à l'association suivante :

Le VAAV 300.00 €

Les associations n'ayant pas fourni leurs bilans, les subventions ne seront versées qu'au moment du dépôt.

Mr POULAIN s'adresse à Mr MOAL qui s'occupe du club de Football, en lui signifiant qu'une meilleure cohésion au sein du club serait nécessaire, en effet, différents courriers sont arrivés en Mairie, mais jamais signés par la même personne. Une réunion avec les dirigeants sera organisée avec la Mairie.

Mr PIERUCCI demande si c'est logique qu'une association comme VAAV ait repris le nom de la liste adverse des élections municipales. Mme CHEDRI demande si c'est une association à part entière, Mr le Maire répond par l'affirmative.

EMPRUNT Fonds de Compensation de la TVA

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement de l'exercice 2009.

Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour la Commune la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

Subvention pour un montant de 53 300.00 €
TVA pour un montant de 41 700.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'un prêt relais d'un montant de 95 000.00 € destiné à préfinancer les subventions/TVA précitées :

Montant 95 000.00 €
Durée 36 mois

Différé : 33 mois
Index Euribor 3mois
Augmenté d'une marge de 1.000 l'an soit 2.5600 % au 26 mars 2009
Remboursement « in fine »
Frais : néant

La commune de Valence-en-Brie, s'engage à verser 95 € de frais de dossier, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la TVA s'il y a lieu.

La commune de Valence-en-Brie, s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La commune de Valence-en-Brie, s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

EMPRUNT INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de l'aménagement du stade et des travaux de salle Marius Albert.

Il rappelle que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 474 501.00 € (déduction faite des subventions)

Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil Municipal les 20/03/2007 et 17/04/2008.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'un prêt d'un montant de 150 000.00 € destiné à financer ces investissements :

Montant 150 000.00 €
Durée 120 mois
Taux fixe 4,3000 % l'an
Périodicité annuelle

Amortissement 18 770.87 € capital et intérêts sur 9 échéances et 18 770.79 € capital et intérêts sur 1 échéance.

La commune de Valence-en-Brie, s'engage à verser 150 € de frais de dossier, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la TVA s'il y a lieu.

La commune de Valence-en-Brie, s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La commune de Valence-en-Brie, s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

CREATION D'UN GROUPEMENT D'ACHATS

Le Maire, après avoir exposé à l'assemblée le projet de création d'un groupement d'achats s'appuyant sur une convention et qui rassemblera les communes de la Communauté de communes entre Seine et Forêt, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce groupement d'achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires relatives à ce groupement d'achats.

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, CODIFIÉES A L'ARTICLE L.1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions de fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services des Préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 96 556.00 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune de Valence-en-Brie, un montant de 643 089.00 €.

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune de Valence-en-Brie s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'investissement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses.

Mr VAUCOULEUR demande si des observations sont à faire sur le dernier compte rendu, Mme FAURE et Mme DUBREUIL inscrivent leurs remarques, Mme BISCHOFF souhaite un dictaphone.

Mr VAUCOULEUR nous fait part de 2 courriers qu'il a reçus des voisins de Mr COLLIN, détenteur d'une rottweiler. Les voisins craignent pour leur tranquillité et pour leurs enfants. Mr VAUCOULEUR s'est rendu sur place et a rencontré Mr Collin qui doit déclarer son chien en Mairie. Quant aux nouvelles mesures, notamment le permis de détention, pour le moment les décrets d'application ne sont parus au journal officiel. Après contact avec les Services Vétérinaires, le permis de détention devrait être mis en place à partir de 2010. Pour le moment, seules les dispositions législatives actuelles ont cours.

Mme FIRMINHAC estime que c'est au voisin de Mr Collin de mettre une palissade pour protéger ses enfants.

Différentes réunions de Mr le Maire

- Réunion pour les éoliennes à Echouboulains, pour le moment rien ne sera fait.
- Réunion au district
- Visite du Préfet au CADA et à l'école
- Réunion des secrétaires de mairie au Châtelet
- Réunion de la Chartre Intercommunale à Moisenay
- Réunion à Pamfou pour un éventuel groupement d'achats
- Rendez-vous avec la CAMIF pour l'entourage du stade
- Visite du Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer (Mr Jego, Maire de Montereau)
- Rendez-vous avec APPIA pour les city stade
- Les travaux de la salle se poursuivent.

Mr POULAIN

- Réunion au SMEP
- Réunion de la Chartre Intercommunale il a été suggéré que le promoteur « PRD » prenne en charge la moitié de l'emprunt pour les travaux. Celui-ci a accepté pour un montant de 200 000.00 € et le reste à la charge de la Chartre pour 235 00.00 €.

Mme FAURE

- le 9 mars à l'école, à eu lieu la piste routière pour la partie théorique, la pratique aura lieu le 30 avril avec des vélos le gendarme instructeur jugera si il peut présenter un élève au concours départemental
- Réunion au syndicat de la Perception pour le vote du budget. Le syndicat souhaiterait louer l'appartement au dessus de la perception, puisque Mr LUIS, Percepteur ne l'utilise pas. Cependant, des travaux sont nécessaires afin de le remettre en état car il n'est pas aux normes. Il y a un mur à sécuriser.
- Réunion au syndicat des transports de Féricy. Il y a quelques semaines des tests avaient été faits pour les horaires des bus. 20 min avaient été rajoutée afin que les élèves arrivent à l'heure en cours. Une autre étude est en cours pour éviter de faire partir les élèves trop tôt.
- Demande qu'un panneau de flèche prioritaire soit installé à chaque extrémité de la rue Henri Pelle, en effet, les voitures qui viennent de Machault arrivent très vite, et ne respectent pas les priorités.

Mme DUBREUIL

- Suite au passage de la société VIGIBOX installateur de caméras de surveillance, un devis a été réalisé d'un montant de 5 591.61 €. Ces caméras seraient posées à des endroits stratégiques afin d'éviter les dégradations et les réunions intempestives. Mme DUBREUIL a rencontré Mr Jego, qui a assuré qu'il pouvait attribuer des subventions pour cette installation. Mr le Maire dit que le budget est serré cette année et que ce n'est pas prioritaire, les défibrillateurs prévus lors de la campagne électorale sont une priorité. Mme DUBREUIL demande si la démarche pour les subventions sera faite, Mr le Maire répond qu'il va s'en occuper. Mme DUBREUIL remercie Mr le Maire.

Mr PIERUCCI émet l'idée d'éteindre l'éclairage public la nuit, afin d'éviter que les jeunes se réunissent. Mr le Maire y est opposé.

- Un container à vêtements sera bientôt installé rue Jean Haderer, avec les autres containers.

Mr LUZU

- une réunion avec les associations et les commerçants a eu lieu pour l'organisation de la fête communale des 2 et 3 mai 2009.
- La chasse à l'œuf aura lieu le 12 avril 2009 aux Fours à Chaux.

Mme BESNAULT

- Vote du budget du RPI.

Mr ROUSSEAU

- Vote du budget du syndicat de la Vallée Javot.

Mr PIERUCCI

- Vote du budget de Communauté de Communes, pas d'augmentation des taux ni de la taxe des ordures ménagères.
- La surtaxe eau qui était passée de 0.87 € à 0.93 € en octobre vient de baisser de 0.93 € à 0.87 €. En effet, en préparant le budget il y avait suffisamment de trésorerie pour baisser cette surtaxe.
- Avenant affermage pour la commune de Maincy.
- La commune de Crisenoy vient de signer leur contrat d'affermage.

La séance est levée à 21 h 50

22 AVRIL 2009

Présents Mr VAUCOULEUR, Mmes FAURE, DUBREUIL, CHEDRI, FIRMINHAC, BESNAULT, Mrs LUZU, BRUNEAU, ROUSSEAU Ch., ROUSSEAU Ph., PIERUCCI, TOUSSAINT,

Absent avec pouvoir : Mr POULAIN pouvoir à Mr VAUCOULEUR
Mr MOAL pouvoir à Mr LUZU

Secrétaire de séance : Mme FAURE

1- L'ETAPE DE VALENCE, HOTEL-RESTAURANT

Compte tenu de sa fonction d'adjoint administratif, Monsieur le Maire donne la parole à Madame BISCHOFF afin de résumer au Conseil Municipal l'entretien qu'ils ont eu en Préfecture sur l'état des finances de la Commune. Elle explique que dans l'état actuel, nos ressources propres ne sont pas suffisantes pour couvrir le remboursement de l'emprunt en capital. La seule solution possible est de vendre l'hôtel-restaurant « l'Etape de Valence », afin d'assainir les finances communales. Celles-ci constituent un cas de déséquilibre susceptible d'une saisine de la Chambre Régionale des Comptes. De plus, si la commune conserve ce bien, les frais de remise aux normes étant trop importants, les travaux ne pourront être réalisés que dans les années à venir.

Monsieur TOUSSAINT ne comprend pas : il manque 70 000 € et on doit vendre un bien d'au moins 210 000 €, il regrette vivement que la Commune soit obligée de se séparer d'un patrimoine communal. Il préférerait vendre du bois situé aux Usages. Le Maire répond qu'il y a une évaluation à effectuer, ce qui entraînerait un délai trop long.

Madame FAURE regrette que les délais fixés par les services de la Préfecture ne laissent pas le temps de contacter des professionnels de la restauration.

Madame BESNAULT a des doutes sur les possibilités de vente surtout avec la conjoncture actuelle. L'important, répond Madame BISCHOFF c'est que cette opération soit inscrite au budget prévisionnel, même si la vente n'est pas conclue en fin d'année.

Monsieur ROUSSEAU Philippe demande à quel prix on peut vendre ce bien ? Il faut fixer un prix et étudier les propositions. Monsieur ROUSSEAU se demande en effet si l'on doit garder ce restaurant, Valence est un village rural, qu'est ce qui va attirer les gens à venir déjeuner ou dîner à Valence ?

Il estime que la masse salariale du personnel communal est trop élevée, Monsieur VAUCOULEUR et Madame BISCHOFF indiquent que la Préfecture les a félicités car notre budget de fonctionnement a diminué considérablement et notamment les frais de personnel. Le Maire souligne que les frais du RPI cette année ont augmenté de 30 000 €. Un nombre croissant d'enfants de Valence a été enregistré, les contrats de travail du personnel ont été transformés en temps plein pour la mise en place de la garderie.

Monsieur PIERUCCI remarque que ce restaurant a été acquis à un prix très intéressant.

Madame DUBREUIL s'étonne de ce qu'une commission des finances n'existe pas. Elle aurait été chargée avec le Maire et la secrétaire d'étudier en cours d'année les comptes et alerter en cas de problème. Monsieur le Maire et Madame BISCHOFF répondent que ce problème ne pouvait pas être détecté tant que le budget n'avait pas été réalisé, et que ce problème de ressources insuffisantes ne s'est jamais présenté. Nous serons plus vigilants les années prochaines. Le Maire cependant ne refuse pas cette suggestion.

Madame BESNAULT estime qu'il serait judicieux de réfléchir à une mise en sous-traitance afin de faire des économies de personnel et de matériel. Monsieur VAUCOULEUR répond que les communes qui avaient choisi cette formule n'ont pas été satisfaites.

Monsieur BRUNEAU rappelle qu'il manque 70 000 €, on a peut être la chance de percevoir 210 000 € minimum donc n'hésitons pas.

Madame CHEDRI estime que cette entrée financière sera une « bouffée d'oxygène » pour la commune et qu'il ne faut pas hésiter.

Monsieur ROUSSEAU Christophe s'inquiète de savoir si l'on ne vend pas le bien de ce qu'il peut advenir l'année prochaine ? Le Maire répond qu'il s'agit du budget prévisionnel et qu'il faut aujourd'hui se concentrer sur la recherche d'un acquéreur potentiel.

Monsieur LUZU dit que la Commune a eu tort d'acquérir ce restaurant qui coûtera bien trop cher en remise aux normes.

Monsieur le Maire annonce que la vente de ce bien pourrait peut être nous permettre de rembourser une partie ou en totalité l'emprunt de cette année. Madame FIRMINHAC demande s'il y a des frais pour remboursement anticipé ? Monsieur le Maire confirme.

Monsieur le Maire clot la discussion et passe au vote.

Monsieur le Maire propose de vendre « l'Etape de Valence » y compris la licence et le mobilier au tarif de 250 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de vendre l'hôtel restaurant au prix de 250 000 €, 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour cette vente.

Monsieur TOUSSAINT quitte la salle du Conseil Municipal.

2- DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique que le budget étant voté, une décision modificative est nécessaire pour inclure la vente de l'Etape dans le budget 2009, il propose :

Investissement :

Recettes	024	produit des cessions	+ 250 000.00 €
Dépenses	2313	constructions op. 10 travaux salle M. Albert	+ 140 000.00 €
Dépenses	2128	autres agencet et aménag. De terrains op. 25 stade	+ 20 000.00 €
Dépenses	2315	installations de matériel et outillage techniques	+ 30 000.00 €
Dépenses	21561	matériel roulant	+ 5 000.00 €
Dépenses	2188	autres immobilisations corporelles	+ 10 000.00 €
Dépenses	205	concessions et droits similaires, brevets, licences...	+ 15 000.00 €
Dépenses	21584	réseaux d'électrification	+ 5 000.00 €
Dépenses	21578	autres matériel et outillage de voirie	+ 15 000.00 €
Dépenses	2183	matériel de bureau et informatique	+ 5 000.00 €
Dépenses	2184	mobilier	+ 5 000.00 €

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour et 1 abstention accepte cette décision modificative.

3- DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame BISCHOFF explique que la Préfecture a conseillé que les dépenses imprévues soient supprimées de l'investissement et réparties sur les comptes de dépenses 20, 21 ou 23. :

Investissement		
020	Dépenses imprévues	- 30 282.00 €
2152	Installations de voirie	+ 5 000.00 €
21534	Réseaux d'Electrification	+ 2 282.00 €
21568	autre matériel et outillage incendie et de défense civile	+ 5 000.00 €
21578	autre matériel et outillage techniques	+ 5 000.00 €
2183	matériel de bureau et informatique	+ 3 000.00 €
2184	meublier	+ 5 000.00 €
2315	installation de matériel et outillage techniques	+ 5 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette décision modificative.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

La séance est levée à 20 H 45

VISITE DE MONSIEUR LE PREFET

C'est avec plaisir que nous avons accueillis le Préfet de Seine et Marne, Monsieur Michel GUILLOT, accompagné de Madame JUNQUA, directrice de la DASS venus visiter le CADA de Valence en Brie, Vendredi 13 Mars 2009.

Les représentants du CADA, Madame CAPELLMAN, Directrice de l'unité territoriale, Monsieur ABRACH, Directeur Opérationnel Ile de France et Monsieur LANAUD, Chef de Service, lui ont présenté leur grande structure aux différents locaux, avec toutes les modifications effectuées, en cours et à venir.

Le Préfet, le Maire ainsi que des membres du conseil municipal ont passé un agréable moment auprès de résidents qui leur ont gentiment offert le thé.

La visite s'est terminée dans la nouvelle école de Valence où la Directrice, Mademoiselle NARME a fait une présentation guidée de son établissement. Le Préfet s'est amusé à sonner la cloche pour marquer la fin de la récréation aux élèves qui se sont montrés très surpris de voir tant de monde dans leur école.



Timmy CHEDRI

CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

Comme nous l'avions dit à la dernière remise de prix, la Commune de Valence-en-Brie est classée en catégorie 1 c'est-à-dire commune de moins de 1000 habitants et qu'elle ne peut présenter que cinq candidats au Comité Départemental du Tourisme de Seine et Marne.

Les Maisons décorées sélectionnées sont chaque année à peu près les mêmes, les Membres de la Commission ont voulu cette année présenter une nouvelle liste afin que chacun puisse recevoir un diplôme délivré par le Comité Départemental du Tourisme.

Voici donc nos 5 candidats :
nous appelons :

Pour les diplômes « Lumière de Vermeil »

- M. Francinet VERSTRAETE :
Qui obtient avec ce diplôme deux places de spectacle au Théâtre de Moret sur Loing
- M. Jean-Luc GIRARD : rue des Flamboyant
Qui obtient avec ce diplôme une guirlande électrique Lumineuse LED
- Monsieur Pascal DUFLOT : 7 rue des Carrois
Qui obtient avec ce diplôme un bon cadeau à valoir dans les Ets Truffaut

Pour les Diplômes «Lumière d'Argent »

- M. Christophe PARRET : rue Haderer
- Mme Ginette VION : rue des Bordes

La Mairie de Valence offre à ces deux derniers diplômés un bon cadeau à valoir dans les Ets Truffaut

Par contre, la Commission regrettant de ne pouvoir présenter plus de candidats, a continué à sa prospection et remet à chacune des personnes dont les maisons ont illuminées les rues de Valence en Brie : un bon cadeau à valoir dans les Ets Truffaut, nous appelons donc :

Mme Christine BERTHAUD –
Mme Marie-Laure CARMONA -
M. CHANEZ -
M. DA CUNHA –
Mme DOUCET -
Mme Evelyne FAUVEAU –
M. Hervé FLAVIGNY –
M. Marcel MORENO –
M. Patrick VIGIER –

La Commission remercie tous les participants qui ont décoré leur maison pour le plus grand plaisir de tous.

Liliane FAURE

PISTE ROUTIERE

Afin de sensibiliser les enfants du village (traversé par la DN 605), aux dangers de la route, il a été demandé au Service « Sécurité Routière » de la Gendarmerie d'effectuer le « passage permis de conduire vélo » aux élèves du cycle 3 de l'Ecole de Valence en Brie.

Cette intervention comporte deux parties : une théorique l'autre pratique.

La première s'est déroulée le 9 mars dans les classes de l'école par le Gendarme FARRE, du peloton d'autoroute de Nemours.

Tous nos remerciements à Mme MICHEL, Enseignante de l'Ecole, pour le travail effectué avec ses élèves sur cette journée :

« Classe de CE2.

Après le passage du gendarme, voici ce que les enfants ont retenu.

D' avoir vu le gendarme ça m'a donné envie d'être gendarme. (LOIC)

La sécurité routière est très importante. Ca nous apprend à nous tenir bien en vélo, en voiture et à pied. (AIMY)

Depuis que le gendarme est venu, je fais plus attention à la route. (MELODIE)

La prévention routière est très utile pour être en sécurité à bicyclette. (TOM)

J'ai appris de quel côté il fallait rouler. Et j'ai aimé les vidéos. (CAITLIN)

La prévention routière, ça nous apprend à bien nous tenir dans les bus, les voitures, à vélo et à pied. (GIULIANO)

Conduire, demande beaucoup d'attention. (MARIUS)

Maintenant, je sais de quel côté il faut rouler quand je suis sur mon vélo. (CLARA)

J'ai bien aimé les vidéos et ce que cela m'a appris. Maintenant, je n'oublie plus mon casque. (ALICIA)

Ca ma appris à bien me conduire en vélo et il on a fait un test, j'ai eu 33 sur 40 . (LEO)

Avec le gendarme on a appris beaucoup de choses.

En vélo, on roule à droite.

En voiture, il ne faut pas oublier sa ceinture de sécurité. (CHARLINE)

On a appris les règles pour faire du vélo ou du roller ...(JESSICA)

Il ne faut pas faire de vélo sur les trottoirs et il faut respecter la loi. (OLIVIA)

J'ai bien aimé quant on a regardé une vidéo et le gendarme nous posait des questions.

(LUCAS) »



La seconde s'est déroulée le 30 Avril sous un beau soleil dans la cour de l'Ecole.

Les différentes épreuves que les élèves devaient passer étaient difficiles mais ils étaient ravis de montrer ce qu'ils savaient faire.

Les élèves de la classe de Melle NARME ont montré beaucoup d'enthousiasme et un esprit d'équipe remarquable.

Trois élèves ont fait le parcours sans faute, et pour pouvoir participer au Challenge Départemental Interpistes il a fallu procéder à un tirage au sort, mais le Gendarme FARRE a pu obtenir l'inscription de nos trois candidats pour ce challenge qui se déroulera le 17 Juin 2009.

Félicitations à nos trois candidats :

Hugo FONTAINE - Benjamin ROUVEAU et Adrien JOUANNAUX

Et tous nos souhaits de réussite pour le concours du 17 juin 2009.

Liliane FAURE





CLASSE DECOUVERTE

Les CM1/CM2 de l'école de Valence en Brie sont partis du **dimanche 10 mai au vendredi 15 mai au Grand Bornand**, en Haute-Savoie.

Ils ont été accueillis à l'Auberge Nordique, un magnifique chalet au décor savoyard.

Pendant 5 jours, les enfants ont pratiqué la musique, ils ont chanté, dansé, fabriqué un ocarina en argile, admiré et écouté de nombreux instruments.

Une randonnée en moyenne montagne et la visite d'une fromagerie de reblochon sont venues s'ajouter à ces journées bien remplies!

Les enfants ont savouré plusieurs spécialités savoyardes (tarte aux myrtilles, tartiflette, charcuterie de pays, fromages variés...)

Tous sont revenus ravis de leur séjour !...

Mme Narme.

Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique

par Isabelle ROUVEAU, (rouveau.mairie@orange.fr)



Un poste d'encadrement a été créé au niveau de la cantine de Valence. Pascale, bien connue des enfants, assure cette nouvelle fonction.

Les bulletins d'inscription pour l'année prochaine ont été distribués : nous rappelons que les inscriptions seront prises en compte si les règlements sont soldés. Le bulletin est à déposer au secrétariat du RPI.



Avant l'utilisation de ce service, nous vous rappelons que vous devez inscrire votre enfant et vous procurer un carnet de tickets auprès du secrétariat du RPI (mairie d'Echouboulains).

Les enfants de CM1 et CM2 sont partis une semaine, avec leurs institutrices au Grand Bornand (Haute Savoie). Ils sont revenus enchantés et les parents ont pu déguster du reblochon.



SAMEDI 06 JUIN à Echouboulains, les enfants des deux écoles ont présenté aux parents un très joli spectacle composé de danses, et ont terminé l'après-midi aux stands de la kermesse.

Félicitations aux enseignants pour leur travail.

:

DE CI, DE LA...

Voici près de 6 mois que « De ci, De là... », lieu d'accueil parents-enfants est ouvert au foyer rural de Valence.

Ce lieu permet aux parents et assistantes maternelles de partager du temps d'échanges et aux enfants de communiquer à travers différents jeux.

Je rappelle que ce lieu est gratuit et ouvert à tous.

Annie Dubreuil, Maire-Adjoint chargé du social



Chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 12 avril, une grande chasse aux œufs s'est déroulée sur le site des fours à chaux, organisée par la mairie de Valence en Brie et l'association VALC avec la collaboration du Conseil Général de Seine et Marne qui a généreusement fourni les œufs en chocolat.

Ce n'est pas moins de 2000 œufs que petits et grands se sont mis en quête de retrouver. Tous sont revenus ½ heure plus tard les yeux pleins de bonheur et les mains chargées de chocolat dont certains avaient déjà pris le soin d'y goûter. Chaque année, cette manifestation attire de plus en plus d'enfants, notamment des petits, pour le plus grand bonheur de Madame Arlette VERSTRAETE, présidente du VALC.

Nous vous donnons à tous rendez vous l'an prochain pour une nouvelle chasse aux œufs.

Timmy CHEDRI et Eric MOAL

Valence Animations Loisirs Culture (V.A.L.C)

Chasse aux œufs :

Comme chaque année, Pâques a été vivement suivi par de nombreux enfants qui s'étaient retrouvés aux Fours à Chaux pour aller ramasser les œufs multicolores sous un temps clément pour ce jour tant attendu. Nous tenons à remercier la municipalité pour son aide.

Brocante / Vide greniers :

C'est sous un soleil resplendissant que la fête de Valence s'est déroulée avec les manèges et les activités du samedi « Foulée adultes et enfants » ; puis le dimanche, la brocante - vide greniers a été sollicitée par des exposants qui sont chaque année de plus en plus nombreux. Chacun est reparti ravi et tout le monde nous a dit à l'année prochaine, ce qui fait grand plaisir à notre bureau VALC.

Photos « Foulée des enfants de 0 – 9 ans



UN GRAND BRAVO A TOUS LES PARTICIPANTS ET A L'AN PROCHAIN

Bibliothèque :

Nous profitons de ce journal pour vous rappeler que la bibliothèque adultes – enfants est ouverte le mercredi de 16 h 00 à 18 h 00 avec atelier manuel pour les enfants.

Peinture décorative :

Vous pouvez également nous rejoindre à un atelier peinture décorative le mardi soir de 18 h 30 à 20 h 30 ou le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00.

NOUVEAUTE

Pour l'année 2009 – 2010, nous reprendrons nos activités et nous ouvrirons une section billard : jours et horaires à déterminer avec les intéressés. Une réunion sera faite en septembre.



17^{ème} FOULÉE VALENCOISE

FIRMINHAC Christian en costaud
Il s'est imposé en 22m, 28s pour parcourir les 6Km.

La foulée des adultes

Résultat Féminin

1- FRENCH Anne-Marie 38mn 12s

Résultats hommes

1- FIRMINHAC Christian 22mn 40s

2- OZBOLT Dominique 23mn 27s

3- VALANCONY François 25mn 10s

4- BOUMEDIENE Mohamed 25mn 34s

Résultats relais familial

1- Famille AMANI 32mn 15s,

BRAVO aux 19 valeureux Sportifs



Samedi 2 mai 2009, la foulée de valence en Brie a vécu une superbe dix-septième édition. Les organisateurs, les coureurs ont tout fait pour que la fête soit totale. Il ne reste plus qu'à réussir une aussi belle fête l'an prochain pour les 18 ans de la foulée de notre beau et paisibles village de Valence en Brie.

Mention spéciale à **Johan CARMONA** seul adolescent Valençois à avoir osé affronter le chronomètre

Remerciements

Un grand merci aux membres du VALC, de VAAV et les élus de la mairie de valence en Brie qui ont conjugué leurs talents et savoir-faire dans l'organisation de la foulée des enfants, des adultes et le relais familial.

Nos chaleureux remerciements également au conseil général pour les médailles et les coupes offertes aux participants de la foulée Valençoise.

Chers ami(e)s du Football de Valence en Brie

Voici donc venu le temps du bilan pour cette première année du nouveau bureau.

Avec un encadrement et des effectifs complètement remaniés, les résultats de toutes nos catégories sont plus qu'honorables :

- poussins : (saison complète) 6 victoires, 5 défaites
- benjamins : (phase 2)-2 victoires / 1 nul / 2 défaites / 17 buts marqués / 20 encaissés
- de 13 ans : (phase 2)-7 matchs joués / 6 victoires / 1 nul / 27 buts marqués / 4 encaissés – 1^{er} au classement

Et enfin l'équipe des séniors qui a terminée de très (trop) peu de point du podium et jouée une demi-finale de coupe du comité (coupe du district sud).

Tout cela nous encourage et nous donne espoir pour la saison à venir. Avec un peu plus d'expérience nous ne pouvons que nous améliorer.

Je tiens personnellement à remercier les employés municipaux qui ont contribué toute la saison à maintenir tant bien que mal en état respectable, notre terrain.

Merci aussi à tous les parents bénévoles de leur soutien samedi après samedi.

A tous, bonnes vacances et à la saison prochaine.

Cordialement

Christophe PARRET
Président du CSV

PS : Tous les enfants (filles et garçons de 4 à 18 ans) sont les bienvenus dès juin et jusqu'en septembre pour les inscriptions.

ARTICLE INFO VALENCE

ETE 2009



SECTION RUGBY :

Depuis la rentrée de septembre 2008, une nouvelle section sportive a vu le jour au sein de notre association. Les entraînements ont lieu le samedi matin (de 9h à 11h) sur le stade d'Echouboulains, beaucoup d'adhérents se sont inscrits, c'est une discipline en plein essor.

Mathieu, Jean-Luc, Raphaël et Eddy s'occupent bénévolement de nos jeunes venus aussi des communes voisines. Pour l'année prochaine, la section va s'ouvrir également aux adolescents et adultes intéressés.

Le Président Laurent Vion tient à remercier chaleureusement Mathieu, Jean-Luc, Raphael et Eddy pour leur dévouement et générosités envers les enfants, ainsi que Jessica et Marie-Christine pour le lavage des maillots.

Renseignements et Inscriptions auprès du Président Laurent Vion au 06. 26.53.74.28

Téléthon 2008 :

Téléthon 5 et 6 décembre 2008

Une vive participation des Valençois, des Echouboulois a permis une remontée des fonds de€ auprès de l'AFM

Cette année notre village se classe 3^{ème} dans le sud Seine et Marne auprès de la Coordination de Fontainebleau. Ce qui est déjà une très belle performance !

Rendez-vous les 4 et 5 décembre 2009 pour notre 6^{ème} Téléthon.



(Lâcher de ballons avec l'école de Valence)

Stage Multi-Activités de Février et Avril 2009 :

Le premier stage du mois d'octobre 2008 ayant remporté un vif succès auprès des enfants, nous avons décidé de renouveler l'expérience. Une sortie au salon de l'agriculture (le mercredi 25 février) et une autre au parc d'attraction Nigloland (le mercredi 22 avril), ouvertes à tous ont rencontré une grande participation. Diverses activités intérieures et extérieures ont été organisées pour la plus grande joie de tous.

Le Président et son équipe tiennent à féliciter chaleureusement Mounir, Julien, Régis et Alain pour leur dévouement envers les enfants.

Un grand merci à Mathieu et Jean-Luc pour avoir donné de leur temps pour l'initiation au Rugby durant les trois stages.

Un nouveau stage sera reconduit pour les vacances de la toussaint (du lundi 26 au vendredi 30 octobre), nous comptons sur votre présence.



Manifestations Carnaval :

samedi 28 mars 2009, avait lieu le fameux Carnaval Valençois, au programme de cette journée un défilé musical dans les rues de Valence accompagné de Mr Carnaval, de nombreux enfants déguisés ainsi que leurs vélos ou trottinettes décorés a enchanté cette journée ensoleillée. Le bonhomme a été brûlé sur le stade après le goûter.



Fête Communale des 2 et 3 mai 2009 :

Samedi 2 mai, une initiation et match de Rugby avait lieu sur le stade de Valence, beaucoup d'enfants ont participé avec enthousiasme.

Dimanche 3 mai, une quatrième bourse aux plantes à été organisée en même temps que la brocante. Les enfants de la Section Star'Ac Valençoise Chant et Danse (Pom Pom Girls), ont fait leur show devant un public venus nombreux !



1^{ers} Jeux Inter-Villages :

dimanche 17 mai, quatres communes (Pamfou, Echouboulains, Machault et Valence) ont mis tous leurs efforts sur une dizaine de jeux. Une forte mobilisation a permis de passer une excellente journée malgré un temps incertain. Un comble, l'équipe venue en nombre inférieur, Echouboulains, a remporté ces jeux et est donc organisatrice des prochains jeux.



(Equipe de Valence)



(Equipe de Pamfou)



(Equipe de Machault)



(Equipe d'Echouboulains)

Spectacle de la Star 'Ac Valençoise :

Samedi 23 mai 2009, nos jeunes artistes se sont produits sur la scène de Pamfou. Une soirée animée par Laurent et DJ Kilian tout ça sous les projecteurs de Pascal, Gilles et Eric ont permis un show exceptionnel. La salle était comble.

Un grand merci à Murielle, Mélody, Catherine, Karine, Dulce, Alexandra et Sylvie pour leur aide apportée.

Manifestations à venir :

Samedi 13 juin : Rencontre Sportive au Rugby (parents / enfants) sur le stade d'Echouboulains, repas le midi

Samedi 20 juin : Fête de la musique (Nombreuses Animations) buvette et restauration sur place.

Lundi 13 juillet : Soirée Moules-Frites, Feu artificiel et Soirée dansante sur la place

*Mardi 14 juillet : Concours de pêche à la truite à la Mare aux Usages dès 9h00
Buvette et restauration sur place.*

Septembre : Rentrée du Club

*Octobre : 2^{ème} Marché Artisanal, Vide-Greniers et Fête Foraine automnal
Dimanche 18 octobre 2009*

Pour tout Renseignement ou Inscription aux activités du club, contacter le président Laurent Vion au 06.26.53.74.28 ou par mail : lavion@wanadoo.fr

TOUTE L'EQUIPE DU CSCV VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES D'ETE!

La troupe de la Compagnie du Javot

"La résurrection de Monsieur le Ministre" continue sa vie en 2009. Le 12 février, nous avons eu le plaisir de nous produire dans l'Yonne suite à un engagement du comité des fêtes de COURTOIS, puis le 6 juin nous avons offert le spectacle à nos anciens de la maison de retraite du Chatelet en Brie.

Maintenant, au travail pour une nouvelle pièce.

La Compagnie du Javot

VENIR A BOUT DES TACHES

Alcool, vin bière

Tissus : tamponner la tache d'un mélange d'eau (1/4), de vinaigre blanc (1/4) et d'alcool ménager (1/2). Eviter le sel. Il abime les fibres.

Moquette : absorber la tache avec un buvard ou du talc. Tamponner avec un chiffon imbibé d'un mélange d'eau (1/4) et d'alcool ménager (3/4).

Beurre, graisse

Tissus : tamponner d'un mélange d'eau et d'alcool ménager. Eau et ammoniaque pour un textile de couleur. Terre de Sommières pour la laine.

Moquette : saupoudrer la tache de terre de Sommières, laisser agir quelques minutes puis broser. Enfin, tamponner avec du trichloréthylène.

Boue

Tissus : laisser sécher puis broser. Utiliser l'eau savonneuse. Sur les fibres naturelles : eau ammoniaquée ou jus de citron dilué.

Moquette : aspirer une fois la tache sèche. Frotter avec de l'eau vinaigrée (une cuillère à soupe pour un litre d'eau). Bien rincer puis éponger.

Bougie

Tissus : décoller l'excédent à la spatule. Puis poser du papier absorbant de chaque côté et repasser au fer tiède. Détacher à l'alcool ménager.

Moquette : enlever l'excédent. Poser un papier absorbant et repasser au fer tiède. Si une trace subsiste, frotter au vinaigre d'alcool blanc chaud.

Café, thé

Tissus : un mélange à parts égales de vinaigre blanc et d'alcool à 90° est efficace. Sur le synthétique, le thé se nettoie avec du citron.

Moquette : absorber le liquide avec du talc puis tamponner avec un chiffon imbibé d'alcool ménager et d'eau (1/4 d'eau – 3/4 d'alcool).

Cambouis

Tissus : ramollir avec du beurre frais puis laisser reposer. Tamponner avec un chiffon imbibé de térébenthine ou de trichloréthylène.

Moquette : ramollir avec du beurre frais puis saupoudrer de terre de Sommières. En suite, tamponner avec un chiffon imprégné de trichloréthylène

Nos commerçants, artisans, entreprises

Jean-Louis DOCEUX

architecte
3 rue Guy Charles Cros
VALENCE EN BRIE

Christophe-François PERREAU

Sculpteur sur bois
8 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.81.37

Jean-Claude ROUSSEAU

Fromages de chèvre
19 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.80.97

Fabrice HERBLOT

Transport
17 lot les Flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE

Mr et Mme GENIN

Paysagiste
34 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.88.80

TRANSPORTS JACQUET

13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.82.91

Adelino ANTONIO

Plâterie
13 rue Henri Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.60.70.66.24

SUPERETTE DE L'ÉGLISE

Epicerie-dépôt de pain
2 place de l'Église
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.83.62

Jean-Louis GODARD

Assistance Haute Pression
19 rue Emile Parquet
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.89.22

Gérard CHANCÉ

Sculpteur
14 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.60.70.65.49

Pascal FRENCHÉ

Spécialiste du parquet
6 rue Jean Haderer
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.88.13

Paul ROUSSEAU

Laitier de 19 h à 20 h 30
5 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.3181.42

TISSIER Père et Fils

Maçonnerie générale
17 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.81.21

Franck FOURNIER

Entreprise de peinture
1 rue Henri Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.84.74

Marie-Claude MIGNONNEAU

artiste peintre
2 rue Max Lafon
77830 VALENCE EN BRIE

LA TABLE 77 – Mr et Mme TRUCA

bar, restauration
32 rue André Taboulet
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 0.64.23.69.29